

Fiche 11 – La biodiversité dans la région Nord – Pas-de-Calais Picardie

« La biodiversité, contraction de biologique et de diversité, représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les bactéries, les milieux mais aussi les races, les gènes et les variétés domestiques. Nous autres, humains appartenons à une espèce – Homo sapiens – qui constitue l'un des maillons de cette diversité biologique. Mais la biodiversité va au-delà de la variété du vivant ! Cette notion intègre les interactions qui existent entre les différents organismes précités, tout comme les interactions entre ces organismes et leurs milieux de vie. D'où sa complexité et sa richesse. »

Ministère de l'environnement, de l'énergie et la mer

I. Biodiversité : état des lieux

Avec sa position géographique en Europe et outre-mer, la France possède un très riche patrimoine naturel et culturel. La France, couvrant 4 des 11 régions biogéographiques (atlantique, alpine, continentale et méditerranéenne), se situe à un carrefour d'influences biogéographiques et possède une grande biodiversité. Une région biogéographique est délimitée sur la base de sa composition faunistique et/ou floristique, qui dépend notamment du climat. Une région biogéographique possède une faune et une flore homogène du point de vue écologique et climatique. Cette diversité des territoires se traduit également par une diversité des écosystèmes.

La région Nord – Pas-de-Calais Picardie présente elle aussi une grande richesse au niveau de la biodiversité grâce à ses structures géologiques et écologiques variées, offrant une mosaïque de milieux. La Picardie accueille près de 400 espèces d'oiseaux, quasiment 1000 espèces de papillons et plus de 2000 plantes sauvages. Le Nord – Pas-de-Calais accueille lui aussi une grande diversité faunistique et floristique, avec près de 1450 espèces floristiques, 197 espèces d'oiseaux nicheurs, plus de la moitié des mammifères ou encore 15 espèces de batraciens.

Depuis plusieurs années, la biodiversité connaît un phénomène d'érosion important. Les facteurs de ce phénomène sont multiples :

- la **dégradation des habitats naturels** : la fragmentation et la disparition des espaces naturels face à l'étalement urbain sont la première cause du déclin de la biodiversité. Les espèces, animales et végétales, ont de moins en moins d'espaces pour vivre et plus de difficultés à se déplacer alors que la plupart d'entre elles ont besoin de circuler pour accomplir leur cycle de vie et échanger avec d'autres espèces ;
- la **surexploitation des ressources naturelles** : la surexploitation intervient quand le rythme auquel est prélevée une ressource ne lui permet pas de se renouveler. L'exemple de la surpêche de certaines espèces de poissons ou encore la surexploitation d'écosystèmes tels que les forêts tropicales illustrent cette problématique ;
- les **pollutions** : avec l'altération de la qualité des eaux, de l'air et du sol, les pollutions dégradent les milieux naturels menaçant directement les espèces ;
- les **espèces exotiques envahissantes** : les espèces dites « invasives » sont des espèces introduites, volontairement ou non, par l'homme dans des milieux dont elles ne sont pas originaires. Les invasions biologiques représentent une pression de plus en plus forte sur la biodiversité ;
- le **changement climatique** : c'est une pression dite « indirecte » pour la biodiversité, mais néanmoins majeure. De nombreuses espèces sont vulnérables face au réchauffement mondial, certaines ont déjà vu leur aire de répartition diminuer.

Les espèces disparaissent aujourd’hui à un rythme 100 à 1000 fois supérieur au rythme d’extinction naturel. L’UICN (union internationale pour la conservation de la nature) estime que 25 % des espèces mondiales de mammifères et 11 % des oiseaux sont menacés de disparition. À ce rythme, les scientifiques évaluent l’extinction de 25 à 50 % de la totalité des espèces à l’horizon 2050. L’observatoire de la biodiversité estime que dans la région, à court ou moyen terme, un quart de la flore régionale est en danger, tout comme 30 % des mammifères, 40 % des oiseaux nicheurs et 53 % des amphibiens.

II. Les services rendus par la biodiversité

La biodiversité est le support, direct ou indirect, d’un très grand nombre d’activités humaines et de bénéfices dont nous tirons parti. Les services rendus par la biodiversité et les écosystèmes sont appelés services écosystémiques.

En France, 43 services écosystémiques ont été retenus pour une évaluation sur l’ensemble du territoire. Ces 43 services sont classés en trois registres :

- **les services d’approvisionnement** : désigne la production, par les écosystèmes, de bien consommés par l’homme (existence de terres fertiles propices à l’activité agricole, fourniture d’eau potable, de bois, rôle pharmaceutique, variété de génomes...);
- **les services de régulation** : les processus qui canalisent certains phénomènes naturels et ont un impact positif sur le bien-être humain (la protection contre les catastrophes naturelles, l’atténuation des pollutions de l’eau et de l’air...);
- **les services à caractère social** : les bénéfices immatériels que l’être humain tire de la nature en termes de santé, de liberté, d’identité, de connaissance, de loisirs...).

Évaluation des services rendus par les écosystèmes en France, étude exploratoire, 2009 – Ministère de l’écologie, de l’énergie, du développement durable et de la mer

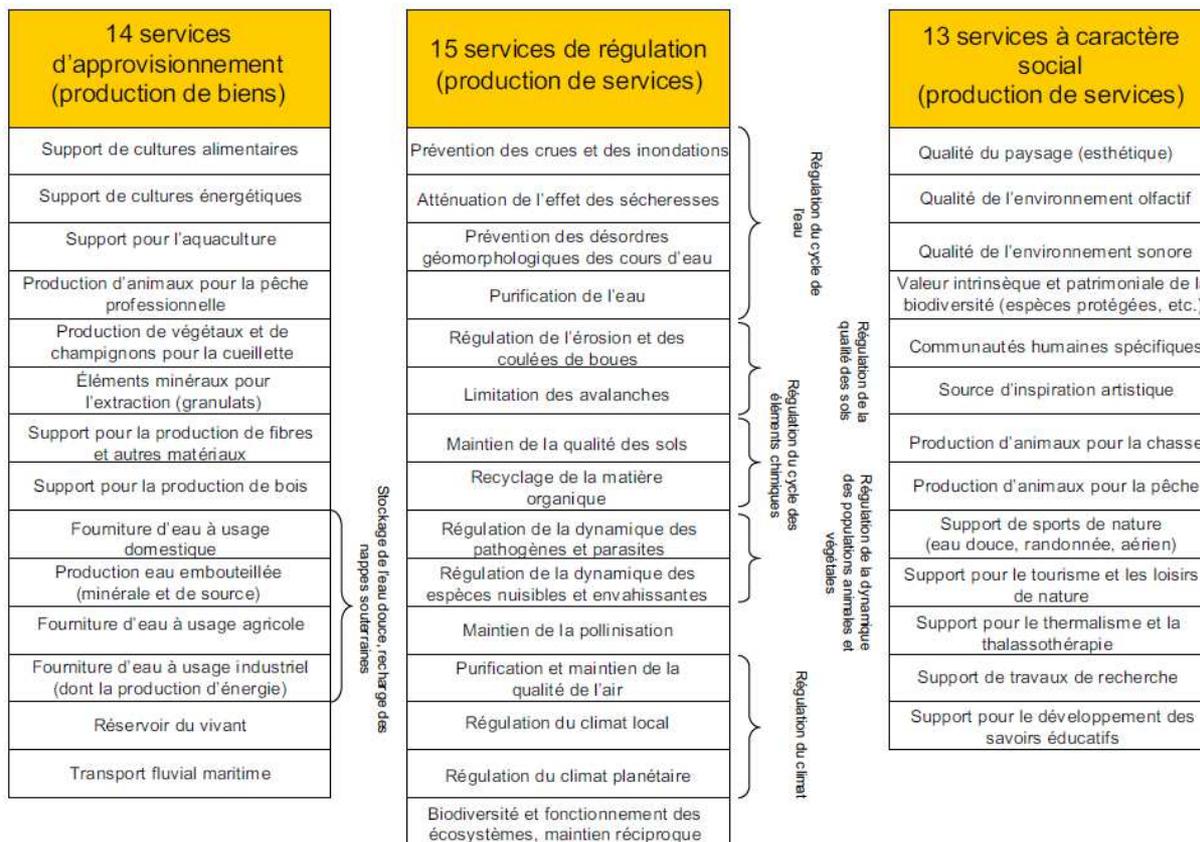


Figure : 43 services rendus par les écosystèmes en France
Source : d’après CREDOC, Asconit, Biotope, 2009

III. Zoom sur la faune et la flore de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie

Les mesures de protection de la biodiversité mobilisables dans le cadre d'un PLU(i) ont été présentées dans les fiches 4 et 5 de ce guide. Nous allons ici faire le point sur quelques espèces faunistiques et floristiques dans la région.

1) Statuts des espèces

Le patrimoine naturel de la région est riche et varié, mais présente néanmoins des espèces rares et fragiles. Certaines espèces font donc l'objet d'une attention particulière, en raison de leur rareté, de la spécificité de leur répartition, des indications qu'elles apportent ou de leur rôle. La partie suivante repose principalement sur le « Guide du patrimoine naturel – Nature en Picardie » (2015), de la DREAL Picardie.

▪ Les espèces témoignant de la qualité des milieux

Certaines espèces ayant des exigences spécifiques pour se développer de façon durable, elles nous renseignent sur la présence de milieux fonctionnels.

○ Les espèces « indicatrices »

Certaines espèces, par leur présence, témoignent de la qualité ou de la spécificité des milieux naturels où elles se trouvent et démontrent qu'un certain nombre de prérequis sont bien fonctionnels. Elles sont dites « indicatrices ». Parmi ces espèces indicatrices, quelques-unes ont des besoins écologiques recouvrant ceux de nombreuses autres espèces, elles sont dites espèces « parapluies ». Protéger ces espèces revient donc à protéger toutes celles qui se trouvent dans le même habitat.

Exemples d'espèces indicatrices dans la région :

- le **Pic mar** (*Dendrocopos medius*) : se trouve dans les forêts de feuillus à vieux chênes, charmes et ormes qui comportent des milieux plus ouverts ; il indique la présence de peuplements d'arbres anciens ;
- le **Brochet** (*Esox lucius*) : fréquente les parties tranquilles des cours d'eau et lacs, sa présence indique une bonne qualité de l'air ainsi que le bon fonctionnement des cours d'eau dans le lit majeur, avec notamment la présence de végétation aquatique près des berges et de prairies fréquemment inondées.

○ Les espèces témoignant de la connectivité des milieux

Certaines espèces peuvent témoigner de la connectivité, ou de la fragmentation, des milieux de même nature. Ce sont des espèces cibles qui sont suivies pour l'étude des réseaux écologiques. Elles permettent d'appréhender le degré de fonctionnalité de milieux similaires parfois distants. Leur maintien à long terme dans un site restreint en taille est dépendant de l'alimentation des individus (voire en gènes) provenant d'autres sites, donc d'une certaine connectivité des milieux.

Exemples d'espèces témoignant de la connectivité des milieux dans la région :

- la **Vipère péliade** (*Vipera berus*) : occupe des milieux ensoleillés, en particulier les pelouses et les tourbières pour la Picardie. Elle témoigne de la fragmentation, ou de la continuité, des

pelouses, avec son besoin d'espace estimé à 0,5 ha et sa distance de dispersion de 1 km. Elle est un bon indicateur de l'interconnexion des milieux pelousaires. Pour la Vipère péliade, des pelouses distantes de moins de 500 m offrent une connectivité jugée bonne, alors que celles distantes de 1 à 3 km n'ont pas cette qualité ;

- le **Petit Rhinolophe** (*Rhinopholus hipposideros*) : essentiellement présent en milieu forestier en Picardie, tributaire des réseaux de haies pour ses déplacements inter-forestiers, cela en fait une chauve-souris indicatrice de la bonne connectivité des milieux forestiers où elle chasse. Sa distance de dispersion est inférieure à 10 km.

▪ Les espèces en limite d'aire de répartition

Chaque espèce a des besoins spécifiques pour se développer (lumière, température, humidité...) et vit dans une zone géographique qui réunit les conditions nécessaires à son épanouissement, il s'agit de son aire de répartition. Dans la région, plusieurs espèces se trouvant en limite de leur aire de répartition, pourraient, sous l'effet de changements touchant le milieu ou les climats, disparaître ou au contraire se développer. Il est donc essentiel de suivre l'évolution de leurs populations et de les préserver.

Exemple d'espèces en limite d'aire de répartition dans la région :

- la **Violette de Curtis** (*Viola Curtisii*) : en Picardie, elle se trouve en limite sud de son aire de répartition. Cette plante est exceptionnelle et est en danger de disparition, elle peut être identifiée dans les pelouses des dunes grises du littoral ;
- la **Mante religieuse** (*Mantis religiosa*) : espèce historiquement présente dans le bassin méditerranéen, son aire de répartition s'étend progressivement vers le nord de la France. La Somme voit ses observations se multiplier depuis 2006. L'insecte colonise en priorité les milieux ouverts mais a été récemment identifié dans des jardins picards.

▪ Les espèces rares, voire menacées

La région abrite des espèces particulières, faisant l'objet de mesures de protection au niveau national. Certaines espèces sont considérées comme particulièrement importantes d'un point de vue patrimonial, que ce soit pour des raisons scientifiques, écologiques ou pour des raisons culturelles. Rares et menacées à l'échelle nationale ou régionale, elles bénéficient pour certaines d'une protection légale, parfois assortie d'un plan national d'action (PNA).

IV. Plans nationaux d'actions

Les plans nationaux d'actions (PNA) ont pour objectif de définir les actions nécessaires à la conservation des espèces les plus menacées. Il s'agit d'un outil de protection de la biodiversité mis en œuvre par la France depuis une quinzaine d'années et renforcé suite au Grenelle Environnement.

Les PNA visent à s'assurer du bon état de conservation de l'espèce ou des espèces menacées concernées par ce programme. Un PNA est une stratégie de moyen-terme qui vise à :

- organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats ;
- informer les acteurs concernés et le public ;
- faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les

politiques publiques ; des opérations de renforcement de population ou de réintroduction peuvent également être menées via les PNA, lorsque les effectifs sont devenus trop faibles ou que l'espèce a disparu.

Un bon état de conservation vise, dans la pratique, à maintenir un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leur état naturel, ainsi qu'un impact négatif modéré des activités humaines. La définition précise du bon état de conservation est propre à chaque milieu considéré et ne peut être généralisable.

Une brochure du ministère sur les objectifs des PNA et des exemples d'actions est disponible à cette adresse : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA-Objectifs_exemples_brochure.pdf

○ **PNA dans le Nord – Pas-de-Calais**

Dans le Nord – Pas-de-Calais, 11 PNA sont mis en œuvre :

- liparis de Loesel (orchidée) ;
- plantes messicoles ;
- vieux bois ;
- butor étoilé (oiseau) ;
- chiroptères (chauves-souris) ;
- chouette chevêche ;
- insectes pollinisateurs ;
- naïades (moule perlière d'eau douce) ;
- odonates (libellules) ;
- pie grièche grise ;
- râle des genêts (oiseau).

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la DREAL Nord – Pas-de-Calais Picardie à cette adresse : <http://www.nord-pas-de-calais-picardie.developpement-durable.gouv.fr/?Plans-Nationaux-d-Actions-PNA-et>

○ **PNA en Picardie**

En Picardie, 14 PNA sont mis en œuvre :

- liparis de Loesel (orchidée) ;
- plantes messicoles ;
- balbuzard pêcheur (oiseau) ;
- butor étoilé (oiseau) ;
- chevêche d'Athéna (oiseau) ;
- chiroptères (chauves-souris) ;
- loutre d'Europe ;
- odonates (libellules) ;
- papillons *Maculinea* ;
- phragmite aquatique (oiseau) ;

- pies-grièches ;
- pollinisateurs ;
- râle des genêts (oiseau) ;
- sonneur à ventre jaune (crapaud).

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la DREAL Nord – Pas-de-Calais Picardie à cette adresse : <http://www.nord-pas-de-calais-picardie.developpement-durable.gouv.fr/?Declinaisons-regionales-des-Plans-Nationaux-d-Actions-en-faveur-des-especes-menacees-d-extinction>

Bibliographie

– L’observatoire régional de la biodiversité Nord – Pas-de-Calais : <http://www.observatoire-biodiversite-mpdc.fr/>

– Un recensement des **espèces animales protégées au niveau régional et national** (faune et flore) (rubrique « conservation, réglementation ») et une fiche descriptive pour chaque espèce incluant notamment sa répartition en France est disponible sur le site d’inventaire du patrimoine naturel : <http://inpn.mnhn.fr/>

– La liste des espèces (faune et flore) menacées présentes dans la **liste rouge** de l’union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est disponible à cette adresse : <http://www.iucn.org/fr/>

– Le conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNB) a publié un ensemble de référentiels pour la région disponible à l’adresse suivante : <http://www.cbnbl.org/ressources-documentaires/referentiels-et-outils-de-saisie/Referentiels/>

– Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNB_03-08-2012.pdf

– Guide pour la mise en oeuvre de la stratégie nationale de la biodiversité : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_pour_1_action_OCT_2012_2.pdf